

Image not found or type unknown



## Devoir d'information du mandataire

Par **VAVIEN**, le **02/09/2015** à **18:54**

Bonjour,

Mon agence immobilière refuse de m'informer, malgré mes demandes, si elle a engagé une procédure de saisie-arrêt contre les anciens locataires partis sans payer.

Ainsi j'attends depuis deux ans une somme importante dûe par ces derniers.

Ma question : pourrai-je les obliger à me répondre sur l'état de la procédure et quel article du code civil?

Merci d'avance pour votre réponse.